

ARRÊTÉ DU 30 SEPTEMBRE 2025

portant sur des travaux d'implantation de nouveaux poteaux effectués par l'entreprise CONSTRUCTEL PICARDIE, dans diverses rues, du 9 octobre au 7 novembre 2025.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAON,

- VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment celles en matière de police,
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** le code de la route,
- VU** l'arrêté municipal du 15 janvier 2018 réglementant la circulation et le stationnement dans la ville de LAON ainsi que ceux le modifiant ou le complétant,
- VU** l'arrêté municipal n°2020/1470 du 26 mai 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Frédéric JOLY, 5^{ème} Adjoint, dans le domaine de la prévention des risques et de la sécurité,

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise CONSTRUCTEL PICARDIE sise – TSA 70011 - DARDILLY 69134, d'effectuer des travaux d'implantation de nouveaux poteaux, dans diverses rues, du jeudi 9 octobre au vendredi 7 novembre 2025.

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** L'entreprise CONSTRUCTEL PICARDIE est autorisée à occuper le domaine public afin d'effectuer des travaux d'implantation de nouveaux poteaux, dans diverses rues, entre le jeudi 9 octobre 2025 à 08h00 au vendredi 7 novembre 2025 à 18h00.
- ARTICLE 2 :** La circulation des véhicules de toute nature s'effectuera avec une restriction de chaussée ruelle Morlot et le stationnement sera interdit de part et d'autre des travaux, entre le jeudi 9 octobre 2025 à 08h00 et le vendredi 7 novembre 2025 à 18h00.
- ARTICLE 3 :** Le stationnement sera interdit sur un emplacement à proximité de l'escalier municipal, entre le jeudi 9 octobre 2025 à 08h00 et le vendredi 7 novembre 2025 à 18h00.
- ARTICLE 4 :** La circulation des véhicules de toute nature s'effectuera avec une restriction de chaussée et sera gérée en alternat par feux tricolores ou par panneaux rue du Général Leclerc, le stationnement sera interdit au droit des travaux, entre le jeudi 9 octobre 2025 à 08h00 et le vendredi 7 novembre 2025 à 18h00.
- ARTICLE 5 :** La circulation des véhicules de toute nature s'effectuera avec une restriction de chaussée et sera gérée par des hommes trafics pour maintenir la circulation rue et Impasse Léo Lagrange, le stationnement sera interdit de part et d'autre des travaux, entre le jeudi 9 octobre 2025 à 08h00 et le vendredi 7 novembre 2025 à 18h00.
- ARTICLE 6 :** La circulation des véhicules de toute nature s'effectuera avec une restriction de chaussée rue Victor Faglain, entre le jeudi 9 octobre 2025 à 08h00 et le vendredi 7 novembre 2025 à 18h00.
- ARTICLE 7 :** Les signalisations réglementaires en vigueur au code de la route et les pré-signalisations, en tant que de besoin, seront mises en place par l'entreprise chargée d'effectuer les travaux qui devra de même assurer un passage sécurisé aux piétons.
- ARTICLE 8 :** Pendant toute la durée de sa validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.
- ARTICLE 9 :** Conformément à l'article R 421-1 du code de Justice Administrative, tout intéressé dispose d'un délai de deux mois pour contester cet arrêté auprès du tribunal administratif d'Amiens
- ARTICLE 10 :** Le Directeur général des services de la ville de LAON, le Directeur départemental de la sécurité publique, ainsi que les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 11 :** Un original du présent arrêté sera conservé à la Police Municipale, un original sera transmis à l'intéressé. Une copie sera adressée à chaque membre chargé de l'exécuter, ainsi qu'au centre de secours principal, au centre hospitalier, aux transports urbains Laonnois, à la régie des transport de l'Aisne et au SIRTOM.

